

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 mars 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

PROCÉDURE DE LA CHAMBRE

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) présente les 1^{er} et 2^e rapports du comité spécial de la procédure de la Chambre.

[Remarque: Le texte des rapports précités figure dans les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LE RECLASSEMENT DES FONCTIONNAIRES

Question n° 1828—**M. Isabelle:**

1. Combien y a-t-il de fonctionnaires dont le poste a été encerclé en rouge?
2. Combien y a-t-il de fonctionnaires dont le poste a été encerclé en vert?
3. Jusqu'à quel palier de traitement a-t-on effectué de tels reclassements?
4. Combien de fonctionnaires touchant a) plus de \$8,000 par année, b) de \$6,000 à \$8,000 par année, c) moins de \$6,000 par année ont reçu de telles reclassifications?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): La Commission de la fonction publique m'a fourni les renseignements suivants:

1 et 2. D'après les chiffres exacts disponibles au 1^{er} février 1967, les postes de 3,600 fonctionnaires de la catégorie du soutien administratif et ceux de 1,300 fonctionnaires de la catégorie de l'administration et du service extérieur étaient encerclés en rouge.

Il n'existe pas de données statistiques quant au nombre de postes encerclés en vert, mais, à la suite de la transposition, on estime que 9,900 postes de la catégorie du soutien administratif et 8,200 postes de la catégorie de l'administration et du service extérieur seraient encerclés en vert.

3. Dans la catégorie du soutien administratif, le traitement maximum est de \$9,472 par année et, dans la catégorie de l'administration et du service extérieur, il est de \$20,802.

4. Les renseignements ne sont pas disponibles selon ce décompte.

LES POSTES DE RADIO-CANADA DÉPOURVUS DE LA TÉLÉVISION EN DIRECT

Question n° 2406—**M. Howard:**

1. Combien y a-t-il de stations de télévision de Radio-Canada ou affiliées à Radio-Canada qui n'ont pas encore le service de réseau en direct et quel est le nom de chacune de ces stations et dans quelle localité chacune est-elle située?

2. a) Quel est le chiffre de la population et b) quel est le nombre des téléspectateurs desservis par chacune de ces stations?

3. A-t-on fait des estimations quant aux frais qu'occasionnerait la transformation de ces stations en stations de diffusion et quel est le chiffre estimatif de ces frais dans chaque cas?

4. Un ordre de priorité a-t-il été établi à l'égard de la transformation de ces stations en stations de diffusion et, le cas échéant, quel est-il?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants:

1. CFTK-TV, Terrace; CBWFT, Winnipeg; CBWBT, Flin-Flon/Le Pas; CHGH-TV, Churchill; CFLA-TV, Goose-Bay; CJCL-TV, Labrador-City; CFKL-TV, Schefferville.

2. Population approximative comprise dans les zones de rayonnement A et B: CBWFT (Français), 50,000 (de langue française seulement); CBWBT, 26,600; CFLA-TV, 8,400. Pour les autres stations, toutes du secteur privé, ce sont elles qui pourraient fournir les chiffres.

3. Le coût de l'extension du réseau hertzien varie selon la distance, la situation géographique et le fournisseur des raccordements. La Société a établi des devis estimatifs, mais elle ne publie pas habituellement ces données, puisqu'un facteur de concurrence entre en jeu.

4. Les dispositions sont maintenant complétées afin de porter le service par micro-ondes au poste CBWBT, Flin-Flon/Le Pas, et sont en voie d'être complétées afin de porter le même service jusqu'au poste CFTK-TV, Terrace (C.-B.) Les coûts prévus pour l'emploi de micro-ondes pour les autres régions contenues en (1), là où la chose est réalisable, sont à un tel point prohibitif, que la transmission par satellite peut seule offrir une méthode pratique permettant la diffusion de la télévision en direct. Ceci dépendra également du coût d'installation du satellite et de l'équipement technique nécessaire, qui ne peuvent être prévus à l'heure actuelle. Entre-temps, des régions reçoivent un service assez complet au moyen d'enregistrements sur bandes magnétoscopiques qui s'élève au 1/5^e du coût prévu pour le service micro-ondes.